

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 22 octobre 2019 à 20h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

- ❖ Réouverture de la séance
- 14- Pertes financières des commerces – critères d'évaluation
- 15- Exercice d'équité salariale
- 16- Rapport financier du projet des jeux d'eau (pour la MRC)
- 17- Politique des coûts pour les demandes de photocopie
- 18- Formation du personnel du Service des incendies
- 19- Embauche d'une personne pour le service des incendies
- 20- Entente de service avec la Croix-Rouge
- 21- Demande d'aide financière pour l'amélioration et le déploiement des télécommunications sans fil
- 22- Mandat à la firme WSP pour réaliser les plans et devis du Rang 9 pour le Programme AIRRL
- 23- Mandat à la firme WSP pour réaliser les plans et devis du Grand Shenley pour le Programme AIRRL
- 24- Mandat au notaire Mario Mathieu pour notarié les acquisitions des lots du rang 6 Sud
- 25- Demande d'autorisation à la CPTAQ -
- 26- Téléphone de Pierre Lapointe – dédommagement pour utilisation professionnelle
- 27- Mandat à l'arpenteur géomètre Francis Carrier pour arpenter le côté ouest du rang 6 Sud
- 28- Période de questions
- 29- Fermeture de la séance

## ❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

### 14- PERTES FINANCIÈRES DES COMMERCES – CRITÈRES D'ÉVALUATION

**2019-10-320** **Considérant** que des commerces de la Municipalité ont perdu des revenus à cause des travaux de réfection de la route 269 entre les rues Lachance et Mercier ;

**Considérant** que la Municipalité explore des avenues afin de trouver des solutions pour venir en aide aux commerces affectés par les travaux ;

**Considérant** que la Municipalité veut se donner des barèmes qui auraient pour objectif d'orienter sa façon de sélectionner les commerces qui pourraient recevoir de l'aide ;

**Considérant** la proposition de critères d'analyse qui a été déposé par le maire au conseil ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte et adopte les critères disposés par le maire et qui pourraient être utilisés dans un éventuel programme d'aide aux commerces affecté par les travaux de réfection de la route 269.

### 15- EXERCICE D'ÉQUITÉ SALARIALE

**2019-10-321** **Considérant** que la Municipalité a eu plus de 10 employés lors d'une même période au cours de la dernière année ;

**Considérant** que la Loi sur l'équité salariale oblige les employeurs de 10 employés ou plus d'effectuer un exercice initial de comparaison des emplois et des salaires dans l'organisation ;

**Considérant** que la Municipalité doit réaliser un exercice d'équité salariale concernant la rémunération des employés ;

**Considérant** que la firme ÉQT4, division du Groupe ACCisst dont est membre la Municipalité, a déposé une offre de service au conseil à un tarif préférentiel à 35 \$ par employé et 350 \$ par catégorie d'emploi ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte l'offre de service de la firme ÉQT4 au tarif préférentiel proposé afin d'effectuer un exercice d'équité salariale de la rémunération des employés de la Municipalité.

### 16- RAPPORT FINANCIER DU PROJET DES JEUX D'EAU

**2019-10-322** **Considérant** que les travaux du projet des jeux d'eau ont été réalisés ;

**Considérant** que la MRC Beauce-Sartigan a financé une portion des coûts liés au projet des jeux d'eau ;

**Considérant** que la Municipalité doit entériner le rapport financier final lié aux travaux des jeux d'eau ;

**Considérant** que le rapport a été déposé au conseil par le directeur général ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil entérine le rapport financier final des travaux pour le projet des jeux d'eau ;

**Que** le rapport financier final soit déposé à la MRC Beauce-Sartigan.

#### **17- POLITIQUE DES COÛTS POUR LES DEMANDES DE PHOTOCOPIE**

**2019-10-323**

**Considérant** que la Municipalité reçoit de multiples demandes pour effectuer des photocopies ;

**Considérant** que le conseil veut doter la Municipalité d'une politique de coûts pour les demandes de photocopie ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture propose une grille de coûts ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil adopte la grille de coûts pour les photocopies proposées par la responsable des sports, loisirs et culture et que celle-ci fasse office de politique de coûts.

#### **18- FORMATION DU PERSONNEL DU SERVICE DES INCENDIES**

**2019-10-324**

**Considérant** que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**Considérant** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**Considérant** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

**Considérant** que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**Considérant** que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I, de 1 pompier pour le programme Opérateur de pompe et de 1 pompier pour le programme ONU au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**Considérant** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Beauce-Sartigan.

#### **19- EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

**2019-10-325**

**Considérant** que le service des incendies est en manque d'effectifs ;

**Considérant** que le directeur du service des incendies veut procéder à l'embauche d'un nouveau pompier et qu'un candidat a fait part de son intérêt ;

**Considérant** que le candidat a déjà œuvré au sein d'une équipe de pompiers forestiers ;

**Considérant** que le directeur du service des incendies recommande l'embauche du candidat ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur du service des incendies d'embaucher monsieur Simon Deblois comme pompier volontaire.

#### **20- ENTENTE DE SERVICE AVEC LA CROIX-ROUGE**

**2019-10-326**

**Considérant** qu'en situation d'urgence la Municipalité doit être en mesure de mettre sur pied rapidement un centre d'hébergement provisoire s'il y a besoin ;

**Considérant** que la Municipalité a les infrastructures pour répondre au besoin, mais n'a pas tous les équipements requis pour la mise sur pied d'un centre d'hébergement provisoire ;

**Considérant** que la Croix-Rouge du Canada a les équipements requis est en mesure de répondre au besoin de la Municipalité advenant une situation d'urgence ;

**Considérant** que la Croix-Rouge du Canada a déposé une proposition d'entente de service à la Municipalité à cet effet ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la proposition d'entente de service déposé par la Croix-Rouge du Canada et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité cette entente de service.

## **21- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION ET LE DÉPLOIEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SANS FIL**

**2019-10-327**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley fait face à un problème majeur concernant la desserte d'un réseau cellulaire sur son territoire, et ce, particulièrement dans son secteur urbain et son parc industriel ;

**Considérant** que les télécommunications sont une nécessité majeure pour les citoyens et les entreprises oeuvrant sur le territoire de la Municipalité ;

**Considérant** que les membres du conseil municipal ont décidé d'investir dans la mise en place d'équipements de télécommunication afin d'augmenter et d'améliorer le signal du réseau cellulaire dans la zone de la Municipalité ;

**Considérant** que la firme Bell Canada accepte de mettre en place un relais de télécommunication cellulaire à Saint-Honoré-de-Shenley, et ce, en collaboration avec la Municipalité ;

**Considérant** que le coût, estimé par Bell Canada, pour un projet d'installation d'un relais de télécommunication est de 150 000,00 \$ ;

**Considérant** que la MRC Beauce-Sartigan accepte d'octroyer un montant de 10 000,00 \$ à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour la réalisation du projet ;

**Considérant** que le Gouvernement du Québec a décidé d'investir dans le déploiement de réseaux Internet haute vitesse dans des régions mal desservies ;

**Considérant** que le déploiement du réseau Internet et cellulaire vont de pair et sont exceptionnellement liés ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut demander au Gouvernement du Québec une aide financière pour l'installation d'une infrastructure de télécommunication sur son territoire ;

**En conséquence**, il est proposé par Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil municipal de Saint-Honoré-de-Shenley demande une aide financière au Gouvernement du Québec pour l'installation et le déploiement d'un système de télécommunication cellulaire sur le territoire de la Municipalité ;

**Que** la participation financière du Gouvernement du Québec soit d'un montant de 40 000,00 \$ ;

**Que** le conseil municipal de Saint-Honoré-de-Shenley propose le montage financier qui suit pour la réalisation du projet :

<b>Partenaire du projet</b>	<b>Montant octroyé</b>
Bell Canada :	75 000,00 \$
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley :	25 000,00 \$
MRC Beauce-Sartigan :	10 000,00 \$
Gouvernement du Québec	40 000,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>150 000,00 \$</b>

## **22- MANDAT À LA FIRME WSP GROUPE POUR RÉALISER LES PLANS ET DEVIS DU RANG 9 POUR LE PROGRAMME PAVL - AIRRL**

**2019-10-328**

**Considérant** que la Municipalité veut effectuer des travaux d'amélioration de la route dans le rang 9 ;

**Considérant** que pour ce projet, la Municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le Programme d'aide à la voirie locale – volet accélération des investissements sur le réseau routier local (PAVL - AIRRL) ;

**Considérant** que pour finaliser la demande, la Municipalité doit déposer des plans et devis en lien avec les travaux d'amélioration de la route ;

**Considérant** que la firme WSP Groupe a déposé une proposition d'honoraires d'un montant de 13 390 \$ plus taxes pour la réalisation de plans et devis pour le projet d'amélioration de la route de rang 9 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la proposition d'honoraire disposé par la firme WSP Groupe pour la réalisation de plans et devis pour le projet d'amélioration de la route de rang 9 et ce, pour un montant de 13 390 \$ plus taxes.

## **23- MANDAT À LA FIRME WSP GROUPE POUR RÉALISER LES PLANS ET DEVIS DU GRAND SHENLEY POUR LE PROGRAMME PAVL - AIRRL**

**2019-10-329**

**Considérant** que la Municipalité veut effectuer des travaux d'asphaltage de la route du rang Grand Shenley ;

**Considérant** que pour ce projet, la Municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le Programme d'aide à la voirie locale – volet accélération des investissements sur le réseau routier local (PAVL - AIRRL) ;

**Considérant** que pour finaliser la demande, la Municipalité doit déposer des plans et devis en lien avec les travaux d'asphaltage de la route ;

**Considérant** que la firme WSP Groupe a déposé une proposition d'honoraires d'un montant de 10 300 \$ plus taxes pour la réalisation

de plans et devis pour le projet d'asphaltage de la route du rang Grand Shenley ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la proposition d'honoraire disposé par la firme WSP Groupe pour la réalisation de plans et devis pour le projet d'asphaltage de la route du rang Grand Shenley.

#### **24- MANDAT AU NOTAIRE MARIO MATHIEU POUR NOTARIER LES ACQUISITIONS DES LOTS DU RANG 6 SUD**

**2019-10-330**

**Considérant** que la Municipalité a réalisé des travaux d'amélioration de la route dans le rang 6 Sud ;

**Considérant** que la Municipalité a dû acquérir des parcelles de terrain pour effectuer les travaux ;

**Considérant** que la Municipalité doit indemniser les propriétaires qui ont cédé des parcelles de terrain ;

**Considérant** que la Municipalité veut faire notarié les achats des parcelles de terrains des lots :

Lot 5 060 487

Lot 5 060 488

Lot 5 060 483

Lot 5 061 337

Lot 5 060 482

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate monsieur Mario Mathieu, notaire, pour réaliser les actes notariés des parcelles de terrains achetés par la Municipalité dans le rang 6 Sud.

**Que** le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents inhérents aux actes notariés demandés.

#### **25- RÉOLUTION POUR LE DOSSIER TENANT COMPTE DES CRITÈRES DE L'ARTICLE 62 DE LA LPTAA**

**2019-10-331**

**Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance de la demande d'autorisation de la Ferme Du Rocher B M inc., laquelle consiste à une demande d'exploitation d'une carrière en zone agricole ;

**Considérant** qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par la Ferme Du Rocher B M inc. ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 58.2 de la loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles et celles des lots voisins, car celles-ci ne sont pas en ce moment agricoles, mais le deviendront après extraction du roc d'un rocher ;

**Considérant** que l'homogénéité du milieu sera modifiée, altérée et déstructurée, mais sera utilisée à des fins agricoles et que ce n'est pas le cas actuellement ;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture, vu que la non-activité agricole actuelle le deviendra après la réalisation du projet ;

**Considérant** que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture considérant que le terrain sera transformé pour celle-ci et que le projet demandé ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement ;

**Considérant** que la demande d'autorisation ne déstabilisera pas d'aucune façon la pratique harmonieuse de l'agriculture dans le secteur, à court et à long terme, car tel n'est pas le cas présentement ;

**Considérant** que l'article 61.1 ne trouve pas son application dans le cadre du présent dossier ;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'affectera pas les ressources eau et sols, puisque celles-ci seront respectées en conformité avec la réglementation municipale lorsque le terrain sera recouvert de terres cultivables à la suite du projet ;

**Considérant** que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la demande d'autorisation adressée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par 9375-6435 Québec Inc.

## **26- TÉLÉPHONE DE PIERRE LAPOINTE – DÉDOMMAGEMENT POUR UTILISATION PROFESSIONNELLE**

**2019-10-332**

**Considérant** que monsieur Pierre Lapointe, employé de la Municipalité aux travaux publics, utilise son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de son travail ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la Municipalité à octroyer une allocation de 20 \$ par mois à monsieur Pierre Lapointe pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel pour son travail.

## **27- MANDAT À L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE FRANCIS CARRIER POUR ARPENTER LE CÔTÉ OUEST DU RANG 6 SUD**



**2019-10-333**

**Considérant** les travaux d'amélioration de la route ayant été réalisés dans le rang 6 Sud ;

**Considérant** que le conseil désire savoir si la Municipalité a empiété sur des terrains privés sur le côté Ouest du rang 6 Sud dans le secteur ayant subi de l'amélioration de route ;

**Considérant** que le secteur longe les lots 5 438 190, 5 061 540 et 5 060 436 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate monsieur Francis Carrier, arpenteur-géomètre, d'arpenter le long de la route du côté Ouest du rang 6 Sud dans le secteur des lots 5 438 190, 5 061 540 et 5 060 436.

#### **28- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée

#### **29- FERMETURE DE LA SÉANCE**

**2019-10-334**

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 9H15

---

Dany Quirion, MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.